

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER ORGANISÉ PAR NitroPassion

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par Nitro Passion se déroulera sur le stade de foot le dimanche ...septembre de 8h à 17h. (Ouverture à 7h pour les exposants)

Article 2 :

Le Vide grenier est ouvert exclusivement aux particuliers ; ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagers.

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée qu'une fois le paiement *et* les documents retournés à l'adresse postale suivante 7 rue de la liberté 17230

Villedoux ou déposés dans la boîte aux lettres.

Liste des pièces obligatoires à fournir pour valider l'inscription :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
- Le paiement correspondant à la réservation. (Par chèque libellé à l'ordre de Nitro Passion)

Un accusé de réception vous sera adressé par mail ou par sms pour la confirmation, les jours suivant de la réception des documents ou dans la semaine avant le vide grenier selon la disponibilité de la personne.

Article 3 :

La réservation minimale doit être de deux ou trois mètres ; le mètre linéaire coûte 2€.

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque ou en espèce** libellé à l'ordre de Nitro Passion. Ce chèque sera retiré après le vide grenier.

Article 5 :

Les enfants mineurs exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 6 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 7 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction de l'ordre arrivé sur le terrain.

Article 8 :

L'entrée du vide grenier est interdite avant 07h00. L'installation des stands devra se faire de 07h00 à 08h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier. Le portail sera bloqué de 8h30 à 17h00 pour que les voitures ne se déplacent pas. À part les secours

Article 9 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 10 :

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.

Article 11 :

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Le dit registre sera archivé par l'association organisatrice de cette manifestation.

Article 12 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 13 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. Nitro passion se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 14 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 15 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 16 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 17 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent à rembourser les participants.

Article 18 :

Tout participant doit prévoir son matériel d'exposition, s'engage à avoir pris connaissance de ce règlement et à l'appliquer

Article 19 :

Pas de branchement électrique sur site pour les exposants.